



REGLEMENT DE LA COUPE GAMBARDELLA Phase régionale

PHASE REGIONALE

Celle-ci est gérée par la commission régionale des compétitions « section jeunes ». Il est fait application du règlement national. Toutefois, en ce qui concerne la phase régionale, il est fait application des dispositions de la LFHF

Article 1

Pour la phase régionale, ***la désignation du lieu d'une rencontre de coupe sera déterminée selon les modalités suivantes :***

Critère 1

Si 2 niveaux d'écart entre les 2 équipes, l'équipe du niveau le plus bas recevra
Pour la coupe Gambardella, la commission prendra en compte qu'une équipe de niveau District correspond au niveau 3 – la R2 au Niveau 2 et la R1 au niveau 1

Critère 2

Si lors du tour précédent de la coupe concernée, un club s'est déplacé, celui-ci recevra

En cas de forfait du club recevant au tour précédent (forfait déclaré avant la rencontre avec validation de la commission gestion des compétitions) afin d'éviter un déplacement inutile, le non-déplacement ne sera pas pris en compte et l'équipe sera donc considérée comme recevante lors du tour précédent.

Critère 3

L'équipe tirée au sort en premier sera désignée recevante

Article 2

Pour les rencontres de la phase régionale, les matchs se disputent sur des ***installations classées niveau*** T5 minimum. Si le club recevant n'en dispose pas, il doit dans les 48 heures proposer à la commission, ***une installation sportive*** de repli. Dans le cas contraire, la rencontre sera inversée.

Pour les tours gérés par délégation par les districts, les rencontres se déroulent sur l'installation désignée pour le club recevant en championnat

Article 3

Jusqu'à la finale régionale incluse, les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçants et, à ce titre, revenir sur l'aire de jeu.

Article 4

Dans le cas d'impossibilité de disputer la rencontre à la date prévue, la commission se réserve le droit d'inverser le match et ce, notamment, en cas d'arrêté municipal de fermeture de ***l'installation sportive*** constaté le vendredi avant 12h. (dans le respect de l'article 2 ci-dessus)

Article 5

Un club déclarant forfait doit en aviser la LFHF au plus tard le vendredi, ***ou par le biais de l'astreinte pour le week end.***

Article 6

Pour la finale régionale, la CRA désigne 3 arbitres. Un délégué est désigné. Les frais d'arbitrage et de délégué sont à la charge de la ligue.

Article 7

La participation à l'épreuve est exclusivement réservée à une équipe des clubs participant à :

- un Championnat U19 (National, Régional ou Départemental), étant rappelé que les joueurs de catégorie U19 ne sont pas autorisés à prendre part à l'épreuve,***
- ou à un Championnat U18 ou U17 (Régional ou Départemental).***

Pour les clubs ayant plusieurs équipes dans les championnats éligibles, l'équipe engagée est obligatoirement celle évoluant au plus haut niveau de compétition dans l'ordre des compétitions Nationales, Régionales puis Départementales.

Pour participer à l'épreuve, les joueurs licenciés amateurs ou sous contrat doivent être licenciés U18 et U17.

Les joueurs licenciés U16 peuvent également y participer à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des Règlements Généraux de la FFF.

Les ententes et les groupements, sont admis s'ils remplissent les conditions de participation énoncées ci-dessus.

Au cours d'une même saison, un joueur ne peut participer à la compétition que pour un seul club.

Article 8 - CAS NON PREVUS

Les cas non prévus au présent règlement sont examinés par la commission régionale des compétitions seniors et en dernier ressort par le conseil de ligue.